

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE AU 19 JANVIER 2013

Another Service

SYS, SAS au capital de 10.000 € 19, chemin de Château-Gombert - 13013 Marseille Tél. +33 (0) 953.935.953 - Fax. +33 (0) 958.935.953 Marseille B 521 745 935 - TVA FR36 521 745 935



- PRÉAMBULE

Les présentes sont conclues entre :

- la société S.Y.S. SAS, société de droit français, élisant domicile 19 Chemin de Château Gombert - 13013 Marseille, France, inscrite au RCS de Marseille au numéro B 521 745 935, représentée par M. Yann Autissier, ci-après nommée S.Y.S.,
- et toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société S.Y.S. ci-après nommée le Client.

- ARTICLE 1 - OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de S.Y.S. toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles S.Y.S. s'engage avec le Client. Les présentes conditions générales de service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par S.Y.S. sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de la société S.Y.S. Les prestations offertes par S.Y.S. à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de service.

- ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE S.Y.S.

S.Y.S. s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. S.Y.S. ne répond que d'une obligation de moyen.

Les réparations dues par S.Y.S. en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.). En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de S.Y.S., si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à S.Y.S. pour la période considérée ou facturées au Client par S.Y.S. ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de S.Y.S. a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes. S.Y.S. n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données hébergées. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à S.Y.S au titre des prestations réalisées.

- ARTICLE 3 - RESPONSABILITÉ DE S.Y.S.

La responsabilité de S.Y.S. ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à S.Y.S. au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de S.Y.S. (« Cas de Force Majeure »), alors S.Y.S., sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement.

Le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés, divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel S.Y.S. n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité
- administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

- ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes. Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées informations bancaires exactes et mises à jour à S.Y.S.. Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. S.Y.S. dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de S.Y.S.. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le Client, S.Y.S. facturera ce service au temps passé sur cette opération.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers, et s'engage notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution. Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, S.Y.S. ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour S.Y.S. de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels S.Y.S. pourrait prétendre.





Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de S.Y.S.. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de S.Y.S. à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir S.Y.S. de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre S.Y.S. et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat. Le Client s'engage à informer S.Y.S. dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe. Le Client, pour tout contact avec S.Y.S., s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

- ARTICLE 5 - SUPPORT TECHNIQUE

S.Y.S. met à la disposition du Client un support technique :

- sur le site web http://support.anotherservice.com/
- et par téléphone aux numéros de téléphone renseignés sur le site http://www.anotherservice.com

Quelle que soit l'offre souscrite, le Client a accès au support technique et peut effectuer des demandes.

- ARTICLE 6 - EXÉCUTION, TARIF ET PAIEMENT

. 6.1. CRÉATION DU COMPTE CLIENT

Pour toute commande de Service auprès de S.Y.S., le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour.

. 6.2 SOUSCRIPTION AUX SERVICES

S.Y.S. permet, à travers son site internet, la souscription aux différents services qui s'effectue immédiatement et automatiquement. Toute souscription au service entraîne l'acceptation des présentes conditions générales.

. 6.3 FACTURATION

La facturation s'effectue sur l'ensemble des services avant le mois d'utilisation. Pour le premier mois, elle s'effectue 7 jours après la souscription au service.

. 6.4. TARIF

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par S.Y.S. sont disponibles en consultation en ligne sur le site http://www.anotherservice.com. S.Y.S. se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site http://www.anotherservice.com un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution. S.Y.S se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes. Les prestations fournies par S.Y.S. sont payables à la fin de la première période d'utilisation de un mois. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par S.Y.S de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu;
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour S.Y.S d'user de la faculté de résiliation du contrat;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12% sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur en France.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à

l'adresse billing@anotherservice.com dans un délai d'un mois après la souscription au service. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par S.Y.S., cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

. 6.5. PAIEMENT

Le paiement s'effectue par prélèvement au moment de la conclusion du contrat contrat ou chaque mois en cas d'abonnement. Le client peut également payer par carte bancaire chaque fois qu'une facture est émise. Le Client a la possibilité d'effectuer un règlement par chèque à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français (en raison des frais élevés à notre charge), par Mandat Cash, par Mandat Administratif ou par Mandat International. Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution.

. 6.6. DURÉE

Le service a une durée de vie illimitée jusqu'à sa résiliation par le client définie dans l'article 7.

. 6.7. RENOUVELLEMENT DE SERVICE

Le renouvellement des services s'effectue automatiquement selon les conditions définies précédemment. Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par S.Y.S., sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par S.Y.S. de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

En l'absence de moyens de paiement enregistrés auprès de S.Y.S. pour le paiement du renouvellement du service ou en cas d'échec du paiement, S.Y.S. informera le Client, dans la mesure du possible, du besoin de mettre à jour ou de communiquer ses informations de paiement par courriel et par tout autre moyen qu'elle estime nécessaire dix (10) jours avant l'expiration du service souscrit, à charge pour le Client de communiquer les informations nécessaires au plus tard cinq (5) jours avant la date d'expiration du Service souscrit. S.Y.S. ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non renouvellement d'un service suite à un paiement non honoré ou non régularisé par le Client.

- ARTICLE 7 - RÉSILIATION, LIMITATION, SUSPENSION DU SERVICE

. 7.1. RÉSILIATION DE PLEIN DROIT

Le contrat est résilié de plein droit par le Client lorsqu'il décide d'arrêter le service pour lequel il a souscrit.

. 7.2. CAS DE FORCE MAJEURE

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

. 7.3. MANQUEMENT À SES OBLIGATIONS

Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

. 7.4. INTERRUPTION DU SERVICE

S.Y.S. se réserve le droit d'interrompre le service du Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plate-forme d'hébergement de S.Y.S.. Dans la mesure du possible, S.Y.S. informera préalablement le Client. En cas de nécessité, S.Y.S. se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.



- ARTICLE 8 - CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société S.Y.S., et extérieure à ses moyens techniques. Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par S.Y.S. :

- s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme aux présentes conditions générales ou aux éventuelles conditions particulières applicables;
- si S.Y.S. reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, et notamment conformément à la loi de Confiance pour l'Economie Numérique du 21 juin 2004 dès lors que le caractère manifestement illicite est porté à la connaissance de S.Y.S.;
- si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

- ARTICLE 9 - INFORMATION DU CLIENT, CONFORMITÉ DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du service à ses besoins et avoir reçu de S.Y.S. toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. S.Y.S. se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du service.

- ARTICLE 10 - TOLÉRANCE

Le fait que S.Y.S. ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par S.Y.S. à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

- ARTICLE 11 - DONNÉES PERSONNELLES

S.Y.S. informe le Client que ses données sont enregistrées, et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, enregistrée sous les numéros **1641705** et **1641706** conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation Client. En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement S.Y.S. S.A.S. à l'adresse 19, chemin de Château Gombert, résidence Val d'Azur, bâtiment C3 - 13013 Marseille. FRANCE.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. S.Y.S. s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales de S.Y.S. peuvent également y avoir accès.

- ARTICLE 12 - DROIT DE RÉTRACTATION

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation et pour tout nouveau contrat souscrit, S.Y.S. accorde au Client un droit de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de fourniture de services, même si l'exécution de la prestation a déjà commencé sur demande du Client et donne droit pour le Client au remboursement par tout moyen de paiement des sommes déjà versées dans les meilleurs délai et au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle le Client a exercé son droit de rétractation. Ce droit de rétractation s'effectue de préférence par ticket de support à l'adresse suivante : http://support.anotherservice.com. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

- ARTICLE 13 - MODIFICATION

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que S.Y.S. peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL http://www.anotherservice.com ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 7, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- ARTICLE 14 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

. 14.1 DIVISIBILITÉ

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de services souscrit auprès de S.Y.S., en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

. 14.2 INTITULÉS

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

. 14.3 CONDITIONS PARTICULIÈRES ET ANNEXES

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de services de S.Y.S. et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document « Conditions Générales ». L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le site : http://www.anotherservice.com/about. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

. 14.4 COMMUNICATIONS

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de S.Y.S. feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par S.Y.S. pendant toute la période des relations contractuelles. Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour S.Y.S.: S.Y.S. SAS, 19, chemin de Château Gombert, Val d'Azur bât. C3, 13013 Marseille, FRANCE
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à S.Y.S.

. 14.5 PUBLICITÉ ET PROMOTION

S.Y.S. pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux, sa plaquette, et son site. S.Y.S. se réserve également le droit d'afficher une mention spécifiant son rôle de fournisseur sur l'ensemble des pages hébergées grâce à ses services.

- ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Marseille (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

- ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.